

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9.

Date de convocation du conseil municipal : 06/11/2018.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Gilbert CORNIER,
Mme Monique GARCIN, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE

Pouvoir: Mr Jean-Louis BIETRIX Mr Bernard BARTOLINI.

Absent : Mr Sébastien GIROUX.

Secrétaire de séance : Mr CORNIER Gilbert.

♦♦ ♦♦ ♦♦ ♦♦ ♦♦

1 – Désignation d'un délégué du Tribunal de Grande Instance

Monsieur le Maire demande de désigner un délégué pour le Tribunal d'Instance, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales. Le conseil désigne Monsieur Gilbert CORNIER et confirme l'intégrité de cette personne dans le cadre de sa nouvelle fonction.

2 – Contrat de maintenance de la Via Ferrata – Année 2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance avec la société Techfun, aux conditions du contrat pour un montant annuel de 7 635,60€ TTC. Le conseil accepte et valide les conditions du contrat tel que défini dans le document, il précise que le contrat à une durée d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2019 avec 3 visites du site.

3 – Adoption des rapports du prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif. Le conseil, adopte les rapports présentés, décide de transmettre aux services préfectoraux les présentes délibérations, les rapports seront mis en ligne et les délibérations sur le site www.services.eaufrance.fr. et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4 - Vente de la gazinière du refuge de l'Estrop

Monsieur le Maire propose de vendre la gazinière du Refuge de l'Estrop qui ne correspondait pas aux besoins du gardien, remplacée par une autre gazinière plus performante. Le conseil à l'unanimité, vend à Mr Jean MORANA, Café des Sports à Digne-Les-Bains, un appareil à usage de cuisson – type gazinière, dont le prix de vente est fixé à 1 400€.

5 - Participation aux travaux d'assainissement

Le Maire propose au conseil de demander une participation financière à Mr et Mme Gilles FRAYSSINE et Mme Viviane GARCIN, concernant les travaux de raccordement du réseau d'assainissement de leur maison d'habitation lieu-dit « Le Moulin » par un exutoire jusqu'au poste de relevage de la salle polyvalente. Suite au devis de l'entreprise Philippe FARDELLA d'un montant de 5 575,20€ hors taxes. Le conseil après en avoir délibéré, fixe à 2 000€ le montant de la participation en accord avec les propriétaires concernés.

6 – Plan d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années

L'Office National des Forêts présente au conseil municipal les grandes lignes du plan pluriannuel d'aménagement de la forêt communale soumise au régime forestier, il est convenu avec les partenaires de l'ONF de se revoir afin de déterminer exactement les modalités du futur plan.

7 – Requête à l'encontre de la présence de chiens patous au lieu-dit Le Serre en date du 12 novembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la requête concernant 3 chiens de protection utilisés par Monsieur Éric MAUGER, dans le cadre de son activité. Cette requête signée par plusieurs administrés du hameau de La Favière et de citoyens a été transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence pour information et suite à donner. Monsieur Éric MAUGER est destinataire de cette requête. Affaire à suivre.